

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT D'ALBI
COMMUNE DE CASTELNAU DE LEVIS

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Délégation de fonction et signature

Au deuxième adjoint

Le Maire de la commune de Castelnaud de Lévis

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18.

Vu le 4^{ème} alinéa du Chapitre I du titre 1^{er} de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21 septembre 1955 (modifiée) ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de **Madame DURAND Nathalie en qualité de 2^{ème} adjointe au Maire ;**

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'Etat Civil il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame DURAND Nathalie 2^{ème} adjointe au Maire.

ARRETE

Article 1^{er} : En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales Madame DURAND Nathalie en qualité de 2^{ème} adjointe est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants : école, gestion du personnel et CCAS.

En application de l'article L2122-32 du Code général des collectivités territoriales, Madame DURAND Nathalie, 2^{ème} adjointe ; assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions d'officier d'état civil.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à Madame DURAND Nathalie 2^{ème} adjointe, a effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée Monsieur le Préfet du Tarn et au Trésorier.

Castelnaud de Lévis, le 27 mars 2026

Le Maire,

Patrice DELHEURE

*Notifié à l'intéressée
Nathalie DURAND, le 27 mars 2026*

